Auditeur général

Permettez-moi de citer encore une fois ce qu'écrivait le premier ministre dans *Cité Libre* au sujet de son prédécesseur:

M. Pearson devait trahir le programme et les principes de son parti. Il n'avait rien à perdre que son honneur. Il le perdit. Son parti entier le perdit avec lui.

Selon moi, si le parti libéral a perdu son honneur, c'est bien par la faute de ceux qui siègent en face de nous et qui appuient les politiques du gouvernement actuel, qui détruiront inévitablement l'économie du pays et qui sapent rapidement le pouvoir du parlement.

Le premier ministre a également écrit ceci: «Pearson, Pickersgill, Lacoste, Gordon—tous de fieffés imbéciles». A mon avis, s'il y a des imbéciles à la Chambre des communes aujourd'hui, ce sont ceux qui sont prêts à observer passivement le gouvernement actuel continuer dans la voie désastreuse où il s'est engagé.

Ce qui m'a le plus frappé entre autres, depuis trois ans que je suis député, c'est l'incapacité de la Chambre à étudier avec justesse les prévisions budgétaires des divers ministères. Je me souviens du temps où avant d'être élu député je venais à la galerie réservée aux spectateurs pour voir les députés étudier les prévisions budgétaires des différents ministères. A cette époque, j'avais l'impression que l'opinion des députés avait du poids. Mais depuis l'avènement du présent gouvernement en 1968, nombre de modifications ont été apportées à la procédure, à un point tel que les députés de la Chambre n'ont plus aucune influence sur les prévisions budgétaires du gouvernement.

Je pense que les contribuables canadiens seraient consternés de voir comment les comités de la Chambre précipitent l'étude des prévisions budgétaires sans l'approfondir, pour que ces prévisions soient présentées à la Chambre à la date fixée, peu importe que les députés soient satisfaits ou non de leur contenu ou des réponses aux questions pertinentes qu'ils auraient posées.

Je crois qu'il vaudrait mieux, et qu'il serait dans l'intérêt de la démocratie, que le Parlement revienne à l'ancien système où il n'y avait pas de date limite pour faire voter les crédits à la Chambre.

Une chose qui devrait préoccuper sérieusement les députés est qu'il nous a été révélé que certains fonds sont souvent dissimulés dans les prévisions de telle manière qu'il est difficile de les découvrir. Nous avons vu des exemples qui nous ont été révélés tout récemment de votes cachés en faveur de prétendues «mesures de sécurité», et on en est à se demander comment le Parlement peut convenablement évaluer les dépenses budgétaires du pays alors qu'il ne dispose pas lui-même de toutes les données.

J'ai été surpris d'apprendre, en posant au comité des prévisions budgétaires en général certaines questions portant sur les dépenses du bureau du premier ministre, que les dépenses prévues pour que le premier ministre se serve de l'avion du gouvernement ne sont en aucune façon comprises dans le budget général de son bureau.

a (2140)

Depuis 1968, le premier ministre a voyagé dans toutes les parties du monde et, lorsqu'il le fait au nom du gouvernement, les Canadiens n'y voient aucun inconvénient, j'en suis sûr. Néanmoins, ce genre de dépenses devraient certainement être portées au compte du bureau du premier ministre et, si on ne le fait pas, c'est peut-être parce qu'il faudrait imputer à ce compte le coût d'utilisation des avions du gouvernement que prend le premier ministre pour des voyages d'agrément et des déplacements politiques. Il est grand temps, il me semble, que les Canadiens sachent combien de milliers de dollars ont été ainsi dépensés par notre premier ministre, dépenses dissimulées dans les frais du ministère de la Défense nationale ou du ministère des Transports.

Chose étrange, si un ministre de la Couronne autre que le premier ministre voyage dans un avion du gouvernement, les frais sont imputés au compte du ministère intéressé et figurent aux dépenses dudit ministère. Mais il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit du premier ministre. Il faut donc en conclure que si les frais renversants des voyages d'agrément et des voyages politiques du premier ministre figuraient au total des frais de son bureau, ce serait plus que le Parlement et les Canadiens n'en pourraient supporter.

Personne ne devrait s'étonner des cachotteries du gouvernement puisque le sceau du secret a toujours été un de ses grands principes. Il s'en est servit pour taire au Parlement des renseignements qui me semblent bien souvent légitimes. Beaucoup de députés se sont vu refuser à un moment ou l'autre des réponses à leurs questions sous prétexte que ce serait à l'encontre de l'intérêt national de donner de tels renseignements ou qu'il s'agissait de choses que le ministre avait pour principe de ne pas révéler. De telles raisons ont été invoquées la plupart du temps uniquement pour empêcher le Parlement de scruter les faits.

Je ne vois qu'une raison de ne pas divulguer des renseignements à la Chambre et «c'est dans le cas où leur publication serait préjudiciable à la sécurité nationale»; autrement, tous les renseignements devraient être mis à la disposition du Parlement. D'autre part, on peut comprendre que le gouvernement hésite à adopter une telle politique, car les empiétements de l'exécutif sur les pouvoirs du Parlement n'en seraient que plus évidents.

Il me semble que l'auditeur général devrait pouvoir se rendre compte de tout ce qui cloche dans l'administration gigantesque du gouvernement, faire les recommandations voulues selon le cas et s'attendre à ce que l'on prenne des mesures en conséquence. Il est évident qu'il n'en pas été ainsi et les mots qui suivent, écrits par l'ancien auditeur général, M. Maxwell Henderson, en sont la preuve:

Rétrospectivement, je puis voir que le bureau de l'Auditeur général du Canada a été de plus en plus assiégé. Les efforts déployés pour entraver le travail de son personnel et pour faire échouer ses enquêtes sont venues plus dangereusement près de réussir que jamais et, aujourd'hui, en dépit de tout mon travail, le bureau est plus menacé que jamais auparavant. Je constate qu'à moins de renforcer ce poste—de façon significative et rapide—il en résultera deux choses: premièrement, le taux effarant de gaspillage, de fraude, de double emploi et de simple stupidité qui coûte au contribuable canadien des millions de dollars tous les ans continuera de grimper. Deuxièmement, le contrôle ultime que le Parlement exerce sur les cordons de la bourse du pays continuera à diminuer.